

Projet Pérignonka

Mémoire du Mouvement Au Courant

Le Mouvement Au Courant

Depuis 1989, nous participons aux audiences publiques en poursuivant deux buts principaux, soit de veiller à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et de promouvoir la participation publique dans les processus décisionnels.

Position générale

Nous avons regardé les mémoires déposés et nous appuyons notamment les recommandations de l'UQCN (DM-27) et du Comité de l'environnement de Chicoutimi (DM-6).

Approbation des projets de production

Lors de la première partie des audiences nous avons demandé si le Ministère des Ressources naturelles (MRN) ne devrait pas donner son aval aux projets de production d'Hydro-Québec. En effet, l'article 29 de la *Loi sur Hydro-Québec* stipule que:

« Toutefois la construction d'immeubles destinés à la production d'électricité par la Société doit être préalablement autorisée par le gouvernement dans les cas et aux conditions qu'il détermine. ».

Le représentant du MRN a décrit la procédure d'approbation (DT-2, ligne 2220), mais est-ce que la Commission peut trouver le document (un décret?) qui définit exactement les *cas* et les *conditions* imposées par le gouvernement?

Efficacité énergétique

Il est évident pour nous qu'Hydro-Québec veut produire l'énergie plutôt qu'aider ses clients de l'économiser. Nous continuons de croire donc, avec le Conseil régional de l'environnement (DM-18, recommandation 6), que l'efficacité énergétique devrait être l'affaire d'un organisme indépendant avec son financement provenant des redevances sur les ventes d'énergie.

Par ailleurs, le 3 novembre 2003, au début de la *Semaine de l'efficacité énergétique*, Hydro-Québec émettait un communiqué vantant sa performance à cet égard en prétendant être l'auteur de 23,5 TWh d'économies d'énergie entre 1990 et 2006. En présumant que ces 23,5 TWh sont effectivement le cumul des économies pour cette période, elles ne représentent que moins de 1% de la consommation total du Québec. Devrait-on être fière de ça? Pour nous, c'est un performance pitoyable!

Par exemple, si, pendant cette même période, les normes d'efficacité de nouveaux bâtiments auraient été serrées à l'équivalent de R-2000 ou Novoclimat, les économies cités seraient

doublées. En effet, ces normes améliorent la performance énergétique des maisons de sorte qu'elles consomment 25% moins d'énergie, qui veut dire 25% moins d'électricité pour la grande majorité des logements. Avec l'actuel boom en construction, il est honteux que les normes n'aient pas été modernisées. Nous continuons de cumuler des « opportunités perdues » puisque les coûts d'amélioration de l'enveloppe d'un bâtiment est minimal au moment de sa construction par rapport aux coûts de rénovation plus tard et on ne rattrape jamais l'énergie perdue dans le passé.

Si la norme R-2000 aurait été appliquée à toute nouvelle construction dès 1994, disons, les économies annuelles en 2008, l'année prévue pour la mise en service du projet Péribonka, seraient égales, environ, à sa production de 2,2 TWh/an. (Voir calculs en annexe)

Coût évité

En référence à la discussion en audience sur les coûts évités (DT2 ligne 2255); dans un document déposé récemment à la Régie de l'énergie¹, Hydro-Québec indique que le coût évité pour l'efficacité énergétique pourrait augmenter à 6,1 ¢/kWh dès 2005 du fait que l'énergie patrimoniale serait dépassée plus vite que prévue. D'ici là elle prétend toujours que le 2,79 ¢/kWh de l'énergie patrimoniale devrait être utilisé.

Coûts par kilowattheure

Dans sa réponse (DQ-8.2) aux questions de la Commission sur les coûts de production, nous notons qu'Hydro-Québec refuse de fournir les informations demandées. Cette prise de position de notre société d'état souligne le manque de transparence qui existe du fait que la production d'électricité n'est pas réglementée.

Accès permanent à la centrale

Si le projet va de l'avant, notre demande d'audience (xx) indiquait que l'empiètement du chemin d'accès sur le lit de la rivière était une de nos préoccupations. Bien que l'optimisation présentée au document DA-49 est une amélioration, nous continuons de croire qu'Hydro-Québec devrait être obligée d'éviter tout empiètement. Si non, ça donnerait l'impression qu'on retourne à l'époque où on construisait des autoroutes sur des battures. Le coût supplémentaire de quelques millions de dollars est minime dans un projet de 1,1 milliard.

Enjeux de développement pour les projets hydroélectriques

Nous venons de remarquer que le nouveau *Plan stratégique 2004-2006* d'Hydro-Québec contient une annexe intitulée *Enjeux de développement pour les projets hydroélectriques*. Nous aimerions réserver la possibilité de commenter cette annexe.

De plus, nous aimerions commenter, peut-être, l'« *État d'avancement du plan d'approvisionnement* » qu'Hydro-Québec Distribution devrait déposer à la Régie de l'énergie ce novembre.

¹ <http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/3519-03/Requete3519/HQD-01-01.pdf> page 29

Annexe

En référence aux rapports annuels d'Hydro-Québec de 1990 à 2002:

- la consommation moyenne annuelle des clients *domestique et agricole* est de **16 042** kilowattheures par année (kWh/an).
- l'augmentation moyenne annuelle du nombre de clients *domestique et agricole* est de **37 933** par année.

En présumant une réduction de consommation d'électricité de 25% avec l'application de la norme R-2000 aux nouveaux clients, les économies annuelles pour chaque tranche de nouveaux clients seraient de:

$0,25 \times 16\ 042 \times 37\ 933 = 152\ 000\ 000$ kWh/an ou **0,152** TéraWattheures par année (TWh/an).

Le cumul d'économies de 1990 à 2006 (17 ans), si commencées en 1990, serait de **23,156** TWh.

Les économies annuelles en 2008, si commencées en 1994 (15 ans), serait de **2,28** TWh/an.

(À noter que ce calcul simple de 0,152 TWh/an se compare bien avec le 0,161 TWh/an calculé de façon beaucoup plus élaborée à l'annexe 4 de notre mémoire (DM-23-4) dans le dossier Manouane)